



Val-d'Or

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2024-37

AVIS est donné que le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le règlement suivant :

2024-37 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales.

Lors de sa séance tenue le 18 septembre 2024, le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a examiné ce règlement et l'a approuvé et déclaré conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ce règlement le 24 septembre 2024.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 septembre 2024, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 9 octobre 2024.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Mylène Grondin'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Me Mylène Grondin
Greffière